

## EXTRAIT DU REGISTRE

## des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire**.

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

**Absent(es) représenté(es) :**

Monsieur Tony CHEVAUX donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Monsieur Nicolas COCHFERT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

**Absents excusés :** Madame Agnès JOREAU

**Absents non excusés :** Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

**Secrétaire de séance :** Madame Léa COIGNOT

**N° 145 - 15/12/2022**

**LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA CAF DE L'YONNE POUR 2023-2027**

La commune, attentive aux problèmes de logements rencontrés par ses administrés, est engagée depuis 2005 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Yonne pour lutter contre l'habitat indigne. Ce partenariat se traduit par la conclusion de conventions entre les deux structures.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la reconduction du partenariat avec la CAF de l'Yonne, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Il est rappelé que ce conventionnement a pour objectif de permettre aux services de la CAF, dès réception des rapports d'enquêtes effectués par les services de la ville, de consigner ou de déconsigner l'aide au logement perçue par les allocataires, locataires en secteur privé. Ce dispositif se révèle être un véritable levier pour inciter les propriétaires bailleurs à la mise en conformité de leurs logements constatés non décents, dans une période de 18 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de ce partenariat avec la CAF de l'Yonne pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027, selon les modalités présentées dans le projet de convention de lutte contre l'habitat indigne présentée,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la CAF relative à la lutte contre l'habitat indigne et tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Avallon, Yonne. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AVALLON' at the top and 'YONNE' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Habsaoui'.